

L'ATELIER PAYSAN
SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF
SOCIETE ANONYME A CAPITAL VARIABLE
SIEGE : Z.A DES PAPETERIES 38140 RENAGE

RCS 537 740 375 GRENOBLE

*Certifié conforme
à l'original*

le 09/02/22

Jaud

STATUTS

*Certifié conforme
à l'original
le 27/02/23*

[Signature]

m 1 EA

PREAMBULE

Contexte

L'Atelier Paysan est une organisation à majorité paysanne constituée sous forme associative en 2011. Il fallait faire face à l'absence de machines et d'outils adaptés au mode de production promu. Au cours des années écoulées depuis, le constat a été fait de la dévastation par l'industrie des vies des producteurs, de l'environnement que nous partageons et plus récemment de l'insatisfaction alimentaire croissante des citoyens. Ce constat a amené l'Atelier Paysan à se situer résolument comme une organisation de transformation sociale.

Cette affirmation est rendue d'autant plus nécessaire que nous voyons que les pratiques alternatives que nous portons quant à la machine sont tout autant indispensables que totalement inefficaces à changer le cours de l'industrialisation de nos manières de vivre, de produire et de nous nourrir. Paradoxalement, le nombre de producteurs de nourriture diminue à mesure qu'augmente l'expression citoyenne du malaise alimentaire. Il nous appartient dès lors de comprendre comment et avec qui nous allons nous élever contre la disparition quasi achevée de la paysannerie, et de dire aussi pourquoi nous sommes attachés au sort de cette classe paysanne.

Historique de la démarche

Les premières propositions de l'Atelier Paysan permettaient de faire face à un manque. Celui de machines appropriées aux pratiques des paysans dont l'industrie s'était détournée et donc difficiles à trouver sur le marché ordinaire. Nous avons conçu, développé et diffusé une pédagogie dédiée à la conception participative et à l'autoconstruction de ces machines, partant de leur définition fonctionnelle et du collectage de l'existant sur les fermes. Nous l'avons fait en visant à la fois l'adaptation de ces outils aux pratiques agronomiques recherchées par nos usagers et usagères (planches permanentes et label Agriculture biologique notamment) et leur aspiration à une autonomie retrouvée sur leurs fermes dans leur rapport aux machines.

Nos propositions ont connu un succès dépassant nos attentes, rendant la forme associative inadaptée pour y faire face. Le mode d'administration s'est alors trouvé pris en défaut rendant difficile l'adaptation à l'environnement économique du milieu de la machine et de son intendance. En 2014, nous avons décidé de consolider la structure et la gouvernance de la structure en passant au statut de SCIC Sarl, actant ainsi la nécessité d'un pilotage de la structure assumé par une gérance à temps plein.

Nous avons poursuivi notre progression, augmentant le volume des formations et leur donnant aussi des formes nouvelles, intéressant de nouvelles filières. L'Atelier paysan est aussi devenu plus visible dans son environnement d'alternatives agricoles (InPACT national) et auprès d'institutions comme le Ministère de l'agriculture, des universités et plusieurs fondations.

En 2017, le constat a été posé des limites du modèle de développement choisi : limites logistiques, économiques, humaines... et d'implication. Il nous fallait renforcer le sociétariat pour accompagner la transformation de notre mode d'intervention et notre ambition de transformation sociale. Le statut de SCIC Sarl n'autorisant pas plus de 99 sociétaires nous avons entrepris en 2019 d'en changer, et fait le choix du statut de SCIC SA avec directoire et conseil de surveillance. Les présents statuts de la SCIC SA à directoire et Conseil de surveillance l'Atelier Paysan sont le fruit de ce choix, et sont étayés des travaux assidus de sociétaires réunis en groupes de travail pendant 2 ans.

Dans le même temps il a fallu faire le constat qu'un certain consumérisme, plaçant l'Atelier paysan en situation de prestataire de service, s'instillait dans le rapport d'une partie des usagers à notre démarche. C'est un fait, lié à l'efficacité des technologies paysannes que nous colportons : nous pouvons procurer des gains de « compétitivité » aux fermes qu'accompagne notre coopérative. Y compris dans les milieux agricoles dits « alternatifs » qui, quelles que soient leurs aspirations transformatrices, n'en sont pas moins inscrits dans le contexte d'une économie de marché. Cela est déconcertant mais conforme à ce que nous observons dans notre entourage : les organisations dites de la gauche paysanne se sont dépolitisées, se réfugiant derrière des solutions techniques et/ou administratives pour (ne pas) répondre aux questions soulevées par notre époque.

Face à cet état de fait nous avons engagé une réflexion, politique, sur l'usage de la machine dans la production agricole et ses conséquences sur la production et la consommation alimentaires, ainsi que sur l'articulation d'un ensemble de facteurs structurant le modèle verrouillé en place.

Cette réflexion a abouti à la publication de deux ouvrages, *Reprendre la terre aux machines* et *Premières observations sur les technologies agricoles*, au printemps et à l'été 2021. Ils définissent, de fait, un projet politique de transformation du modèle de production et de consommation de la nourriture. C'est pour soutenir ce projet politique, en outillant son déploiement, que nous avons écrit ces statuts.

Projet politique et finalité d'intérêt collectif de la Scic

Beaucoup pensent que la machine est neutre (ce n'est pas le fusil qui tue mais le tireur). Nous pensons au contraire que la machine modèle notre imaginaire individuel et collectif et qu'elle pousse à la consommation, la suivante étant toujours contenue dans, et appelée par la précédente. La réduction de la démarche d'autoconstruction à une quête de gains de compétitivité montre bien que nous ne pouvons pas en attendre une subversion en soi - c'est le lot de bien des « alternatives ». L'autonomie à laquelle nous aspirons ne se trouve pas sur le marché et ne se conquiert pas par la participation à une quelconque compétition, aussi « alternative » semble-t-elle être. Nos pratiques d'autoconstruction s'inscrivent dans des rapports sociotechniques ; la recherche d'autonomie doit dès lors commencer par l'inventaire collectif de nos dépendances et par le choix parmi elles de celles dont il apparaît qu'elles contribuent à notre liberté individuelle et collective.